

Notre santé est mise en péril

Après les désengagements successifs de la Sécurité Sociale (déremboursement de médicaments de plus en plus nombreux, augmentation des forfaits hospitaliers....), après l'augmentation non maîtrisée des honoraires des médecins spécialistes et des dépassements d'honoraires, le Gouvernement a décidé de cibler les mutuelles en doublant la taxe sur les conventions d'assurances (TSCA). Celle-ci va donc passer de 3,5 % à 7 % et sera répercutée sur les 38 millions d'ayants droit par une hausse de leurs cotisations comprise entre +4 et +6 % dès le 1^{er} janvier prochain. Après 1,1 milliard d'euros en 2011, cette seconde augmentation représente un surcoût de 1,2 milliard d'euros en 2012 pour les mutualistes.

Avant l'année 2000, il n'y avait aucune taxe sur les mutuelles ; au 1^{er} janvier 2012, le total des prélèvements s'élèvera à 13,27 % pour un montant de 3,5 milliards d'euros. Cette imposition déguisée se montera à 1 euro sur 10 euros versés par les cotisants au titre de leur complémentaire santé.

Cet alourdissement de la pression fiscale va donc contraindre certaines personnes à choisir des garanties inférieures ou à abandonner une couverture complémentaire santé pour des raisons financières, voire, dans le pire des cas, à renoncer aux soins.

Immanquablement, cette mesure injuste va contribuer à la perte du pouvoir d'achat des plus démunis.

Aussi, toutes les familles représentées par l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ne peuvent que s'opposer à ce nouvel "impôt" sur la santé et demandent instamment son retrait pour préserver un niveau de vie des familles déjà bien malmené.

En attendant, pour vous-même, votre famille et tous ceux qui vous sont chers, je vous transmets mes meilleurs souhaits de santé, bonheur et prospérité pour la nouvelle année.

Dominique AUBRY